Image not found or type unknown

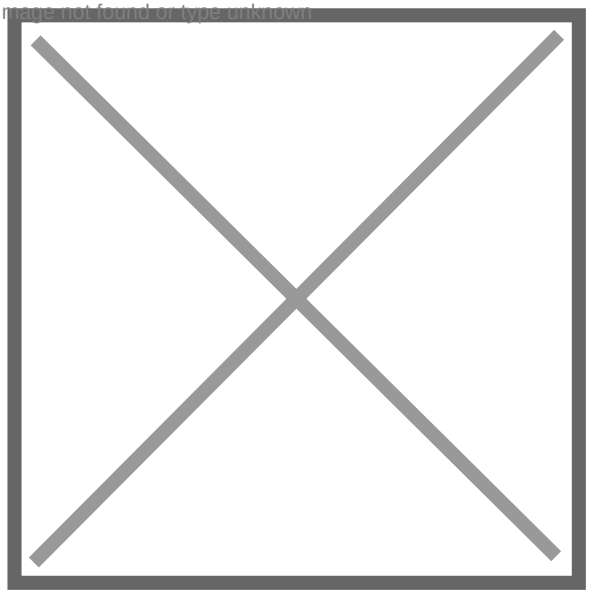

Divorce après séparation deux ans

Par **phil8583**, le **12/10/2009** à **16:38**

Bonjour, je suis séparé de mon épouse depuis 2 ans, en fait ca fera deux ans en décembre. Nous avons vécu un an ensemble après le mariage, un contrat avait été établi, nous n'avons pas d'enfant. Je souhaite divorcer, elle aussi mais elle ne réside pas en france (canada) et ne veut s'occuper de rien. J'ai vu qu'il était possible de passer par une procédure simplifiée lorsqu'un couple est séparé depuis plus de 2 ans. Est il necessaire tout de même de passer par un avocat ? Faut il l'accord de mon épouse ? Quel est le genre d'attestation à produire ? Combien de temps dure la procédure ?
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés